

Tableau comparatif

Beyfortus® , Enflonsia® et Abrysvo®

	Beyfortus® et Enflonsia®	Abrysvo®
Pour qui ?	Pour les enfants de 0 à 12 mois*.	Pour les femmes enceintes.
Quand ?	À la maternité dès la naissance pour les enfants nés entre le 1 ^{er} octobre et le 31 mars ou chez le pédiatre. Rapidement à partir d'octobre, en prenant rendez-vous chez le pédiatre pour les enfants nés entre le 1 ^{er} avril et le 30 septembre. Pour bien protéger votre enfant, il est en effet essentiel de l'immuniser au tout début de l'automne.	Pour une naissance entre octobre et mars. Entre la 32 ^e et la 36 ^e semaine de grossesse.
Comment ?	Via une injection, le plus souvent dans la cuisse.	Via une injection dans l'épaule.
Où ?	À la maternité au moment de la naissance ou chez le pédiatre.	Chez le gynécologue.
Comment ça protège l'enfant ?	Le Beyfortus® et l'Enflonsia® sont des anticorps monoclonaux – le bébé reçoit donc une injection contenant directement des anticorps. Ce n'est pas un vaccin.	L'Abrysvo® est un vaccin. Une fois qu'il est administré à la femme enceinte, elle va développer des anticorps contre le VRS, qu'elle va transmettre au fœtus via le placenta.
Quelle efficacité ?	Au moins 70% d'hospitalisations en moins chez les bébés immunisés que chez les autres – au cours des 6 mois suivant l'immunisation.	Au moins 70% d'hospitalisations en moins chez les bébés immunisés que chez les autres – au cours des 6 premiers mois de vie.
Quels effets secondaires ?	Éruption cutanée (rash), démangeaisons. Réactions au point d'injection : douleur, gonflement, durcissement.	Douleur au site d'injection (~40 %), céphalées (31 %), nausées (~20 %).
Avantages et inconvénients	Protection immédiatement après l'injection, légèrement plus efficace que via la vaccination de la mère.	Protection dès la naissance maximale pendant les 3 premiers mois de vie, mais un peu moins élevée entre 3 et 6 mois de vie. Le nourrisson n'a pas besoin d'être piqué.
Combien ça coûte ?	Prise en charge par l'assurance obligatoire des soins. Pour les enfants nés entre octobre et mars de l'année en cours, les coûts ne sont pas pris en charge lorsque l'immunisation est réalisée à partir d'octobre de cette même année.	Prise en charge par l'assurance obligatoire des soins.
Recommandations**	La Commission fédérale pour les vaccinations, les autorités sanitaires vaudoises et les pédiatres vaudois recommandent cette immunisation.	La Commission fédérale pour les vaccinations, les autorités sanitaires vaudoises et les gynécologues vaudois recommandent cette vaccination.

* Voir jusqu'à 24 mois (Beyfortus® uniquement) pour les enfants atteints d'affections médicales complexes – à discuter avec le pédiatre. ** Pour les enfants qui naissent entre le 1^{er} octobre et le 31 mars : un seul traitement est à choisir par les parents, le cumul des deux n'est pas recommandé.